



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL N° 039/2026

Séance du 19 Mai 2026

Nomenclature « actes » :
7.5 Subventions

L'an 2026 le 19 Mai à 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier CORBEAUX, Maire.

Date de convocation :

07/05/2026

Date d'affichage :

07/05/2026

Nombre de conseillers :

En exercice :	23
Présents :	21
Pouvoirs :	2
Votants :	23

Présents :

MM. : CORBEAUX Didier, NARDUCCI Laura, ROUSIES Jérémy, LA GUERCHE Chrystel, LAURENT Jean-Christian, ABARO Nadège, MARIE Stéphane, WILMOTTE Christine, GREVREND Stéphane, HERBECQ Emmanuel, HASSAINI Lila, CROIX Jean-Marc, GHAFLA Nordine, PAUMAT AJAX Aude, GUEGANT Kathleen, OLIVIER Emmanuel, BROSGOL Laetitia, ELIE Inès, CROIX Evelyne, CHOINET Muriel, GERARDIN Frédéric, NEMES Mickaël, OURRAD Séverine.

Absent(es) excusé(es) ayant donné(es) procuration :

M. GREVREND Stéphane à M. GHAFLA Nordine, Mme PAUMAT AJAX Aude à Mme LA GUERCHE Chrystel

Absent(es) excusé(es) :

Absent(es) non excusé(es) :

Secrétaire de séance :

Mme LA GUERCHE Chrystel

Objet : SUBVENTIONS 2026 – DOTATIONS COMPLEMENTAIRES.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°009/2026 du Conseil Municipal en date du 06 Mars 2026 portant approbation du Budget Primitif 2026, prévoyant notamment sous l'imputation de l'article 65748 une somme de **65 000,00 €** destinée aux Associations ;

Vu la délibération n°028/2026 du Conseil Municipal en date du 07 Avril 2026 relatif à l'attribution des subventions aux associations 2026 ;

Considérant qu'il convient de revoir certains dossiers ;

Et sur proposition de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire,

Informe :

- Que l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que : « sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du Conseil intéressée à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataire ».

- Que dans ce cadre, la procédure idéale, même si cela n'est pas possible, est que les Présidents d'Associations ainsi que les membres du bureau des Associations qui sont des Conseillers municipaux ne participent ni au débat, ni au vote des subventions aux Associations dont ils ont la charge.

Présente :

Après analyse des montants correctifs de subventions pour certaines associations reprises dans le tableau ci-après :

Nom de l'association	Montant de la subvention attribué lors de la séance du 07/04/2026.	Montant complémentaire de subvention proposée.
Femina Sport	550,00 €	100,00 €
Twirling Bâton Madisson	650,00 €	100,00 €
Les Randonneurs Beuxéidiens	850,00 €	100,00 €
Basket Club Assevent Boussois	350,00 €	250,00 €
ACRO Plongée Boussois	700,00 €	300,00 €
Pétanque Club Boussois	0,00 €	1 000,00 €
Judo Club de Boussois	0,00 €	1 200,00 €
TOTAL	3 100,00 €	3 050,00 €

Demande :

- Au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Ne prennent part au vote, ni au débat :

- Mme LA GUERCHE Chrystel

Pour l'association « ACRO Plongée Boussois »

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- Fixe les montants des subventions 2026 accordées aux associations, à l'aide du tableau ci-dessus.

Nom de l'association	Montant complémentaire	Vote
Femina Sport	1 000,00 €	A la majorité (18 voix / 5 Abstentions)
Twirling Bâton Madisson	1 000,00 €	A la majorité (18 voix / 5 Abstentions)
Les Randonneurs Beuxéidiens	400,00 €	A la majorité (18 voix / 5 Abstentions)
Basket Club Assevent Boussois	200,00 €	A la majorité (18 voix / 5 Abstentions)
ACRO Plongée Boussois	250,00 €	A la majorité (18 voix / 5 Abstentions)
Pétanque Club Boussois	100,00 €	A la majorité (18 voix / 5 Abstentions)
Judo Club de Boussois	1 000,00 €	A la majorité (18 voix / 5 Abstentions)
TOTAL	3 050,00 €	3 050,00 €

- Charge Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le responsable du SGC d'Avesnes sur Helpe après exercice du contrôle de légalité de Madame la Sous-Préfète d'Avesnes-sur-Helpe.

Fait les jours mois et an susdits

La secrétaire de séance,



Chrystel LA GUERCHE

Le Maire,




Didier CORBEAUX

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Boussois - Mairie
Utilisateur : UT_215901042 UT_215901042

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL0392026
Objet :	DEL 039/2026 : SUBVENTIONS 2026 ? DOTATIONS COMPLEMENTAIRES.
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-05-19 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	059-215901042-20260519-DEL0392026-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215901042-20260519-DEL0392026-DE-1-1_0.xml	text/xml	882 o
Document principal (Délibération) Nom original : del0392026.pdf Nom métier : 99_DE-059-215901042-20260519-DEL0392026-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	680.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	21 mai 2026 à 13h21min57s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	21 mai 2026 à 13h24min10s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur BRUNO SPILMONT
En attente de transmission	21 mai 2026 à 13h24min10s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 mai 2026 à 13h24min11s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 mai 2026 à 13h24min19s	Reçu par le MI le 2026-05-21